

Le Collectif contre l'handiphobie dénonce la discrimination des handicapés relevée par la Cour des comptes

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 27 juin 2003

En cette année européenne des personnes handicapées et alors que le président de la République a fait de leur intégration une des priorités du quinquennat, la Cour des comptes vient de révéler de graves insuffisances de la politique de l'État.

" On nous a vendu de l'espoir. Mais aujourd'hui les Français découvrent le gouffre de la discrimination à l'égard des personnes handicapées" commente Alexandre Varaut, président du Collectif contre l'handiphobie.

À tous les âges de la vie des personnes handicapées, l'État a non seulement démissionné mais c'est un véritable système d'exclusion qui s'est mis en place depuis des années.

Dans les établissements médico-sociaux, plus de 30 % des enfants handicapés mentaux ne sont pas scolarisés du tout et 90 % de ceux qui sont scolarisés ne dépendent pas de l'Éducation nationale. Face à cette carence éducative et "aux réticences du personnel enseignant" comme le souligne le rapport de la Cour, le Collectif propose que l'intégration de tels enfants fasse enfin partie de la mission de l'Éducation nationale.

En fin de vie, "aucune disposition législative et réglementaire de portée générale n'a encore été prise dans ce domaine" précise la Cour. Pire, "il est impossible d'évaluer le besoin" ! De 2001 à 2003, on note l'inscription budgétaire de la création de 127 places seulement pour les personnes handicapées vieillissantes. "On est capable de savoir combien de savons utilisent les Français par an et on est incapable d'estimer combien il y a de personnes handicapées mentales qui ont plus de 50 ans !" s'indigne Alexandre Varaut.

Sur le plan médical, la Cour révèle tout simplement l'absence de crédit pour la recherche thérapeutique sur la trisomie 21. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 1999 :

- plus de 85 000 caryotypes fœtaux ont été faits pour dépister la trisomie 21,
- le coût du dépistage de la trisomie 21 : 100 millions d'euros !
- 0 euros pour les projets sur la recherche à visée thérapeutique,
- 1 400 enfants trisomiques ont été dépistés.

"Cette absence de recherche n'est pas digne de notre pays" déclare A. Varaut. "Elle est contraire à l'intention affichée par le professeur Jean-François Mattei, dans son rapport de décembre 1996, d'éviter toute dérive eugénique. Cela signifie surtout que l'espoir thérapeutique est interdit, non seulement pour les enfants trisomiques qui naissent, mais aussi pour ceux bien vivants dont l'espérance de vie a doublé (50 000 personnes trisomiques en France). Connaissez vous d'autres malades qui accepteraient qu'on les prive d'espoir ?"

Après les bonnes paroles de l'État, le Collectif demande que la solidarité nationale s'exprime en acte.

Lire le rapport de la Cour des comptes :

La vie est un handicap

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à [Décryptage](#)

